

# Keytrade Bank Visa Gold « Désagrément de voyage »



## Document avec information sur le produit d'assurance

Assureur : Inter Partner Assistance NV, une compagnie d'assurance belge reconnue sous le numéro 0487, RPR Brussel TVA BE0415.591.055, Avenue Louise 166, 1000 Bruxelles

Référence du produit : XXXXX

**Le but de ce document est de vous donner un aperçu des principales garanties et exclusions relatives à cette assurance. Ce document n'a pas été personnalisé en fonction de vos besoins spécifiques et les informations qu'il contient ne sont pas exhaustives. Pour plus d'informations, consultez les conditions contractuelles et précontractuelles concernant ce produit d'assurance.**

### Quel genre d'assurance est-ce?

Il s'agit d'une assurance dont le but est de fournir une indemnité en cas de retard de livraison de bagages ou en cas de départ retard /annulé.



### Qu'est-ce qui est assuré?

#### ✓ Garanties « retard de livraison de bagages »

Si les bagages enregistrés de la personne assurée ne lui sont pas délivrés dans les 4 heures qui suivent l'arrivée de son vol, à tout aéroport ou terminal situé en dehors du territoire belge ou luxembourgeois, Axa Assistance indemniser la personne assurée jusqu'à maximum 250 € par personne et par voyage pour les dépenses raisonnables effectuées, sur le lieu de destination, pour l'achat en urgence de vêtements et d'accessoires de première nécessité

#### ✓ Garanties « Départ retardé /annulé »

#### **Retard ou annulation de vol ou de liaison ferroviaire, overbooking**

Si le départ d'un vol de ligne ou une liaison régulière et fixe de train d'une personne assurée est reportée de 4 heures ou plus, ou annulé, ou si la personne assurée n'est pas admise à bord à cause d'overbooking, et si la personne assurée, dans les 4 heures suivant l'heure de départ prévue, ne peut disposer d'un autre moyen de voyager, Axa Assistance indemniser la personne assurée jusqu'à un maximum 250 € par personne, par voyage pour les dépenses raisonnables effectuées pour des frais de repas, d'hôtel et de rafraîchissements

#### **Correspondance manquées**

Si la correspondance confirmée du vol de ligne ou de la liaison régulière et fixe de train de la personne assurée est manquée au point de transfert à cause de l'arrivée tardive du vol de correspondance ou du train de la personne assurée et, si cette dernière ne peut disposer d'un autre moyen de voyager dans les 4 heures qui suivent l'heure d'arrivée réelle du vol initial ou de sa liaison ferroviaire, AXA Assistance indemniser la personne assurée jusqu'à maximum 250 € par personne, par voyage pour les dépenses raisonnables effectuées pour des frais d'hôtels, de repas ou de rafraîchissements.



### Qu'est-ce qui n'est pas assuré?



### Y a-t-il des limitations de couverture?

#### **EXCLUSIONS LES PLUS IMPORTANTES (non-exhaustive):**

*Garantie « retard de livraison de bagages »*

- ! Confiscation ou réquisition par les douanes ou toutes autre autorité gouvernementale ;
- ! Défaut de prise de mesures raisonnables pour sauver ou retrouver les bagages perdus ;
- ! Défaut de notification aux personnes concernées de la société de transport au lieu de destination ;
- ! Retard et perte de bagages lors d'un vol ou d'une liaison ferroviaire lorsque la personne assurée retourne à son domicile ;
- ! Les bagages non enregistrés



## Où suis-je couvert?

✓ Dans le monde entier.



## Quelles sont mes obligations?

- La déclaration des sinistre doit être transmise à Axa Assistance à l'aide du formulaire « demande d'intervention pour désagrément de voyage », dans les meilleurs délais
- La personne assurée doit également mettre au courant les instances concernées de la compagnie de transport et/ou les autorités du lieu de destinations de l'absence des bagages
- Les informations et documents suivantes doivent être fournis à Axa Assistance dans les meilleurs délais qui suivent la survenance de l'incident :
  - o Les originaux et notes de frais et des preuves d'achat originales concernant les dépenses effectuées et pour lesquelles le remboursement est demandé en vertu des conditions de cette assurance
  - o Les relevés de compte prouvant qu'il s'agit d'un voyage garanti comme défini dans conditions particulières, et, dans le cas de bagages retardés ou perdus, le « Property Irregularity Report » remis par la compagnie de transport



## Quand et comment dois-je payer?

Les cotisations sont payables selon les modalités fixées dans les conditions particulières.



## Quand la couverture commence et se termine?

L'assurance entre en vigueur à la date fixée dans les conditions particulières.



## Comment puis-je annuler mon contrat?

D'une part les parties peuvent donner la résiliation par lettre recommandée à la poste, par exploit d'huissier ou par remise de la lettre de résiliation contre récépissé au moins trois mois avant son échéance.

D'autre part, le preneur d'assurance peut mettre fin au contrat::

(a) après chaque déclaration du sinistre. Cette résiliation doit être notifier au plus tard un mois après paiement de l'indemnité ou la notification du refus d'intervention. Les effets du contrat cessent après un mois à compter du lendemain du dépôt à la poste de la résiliation par lettre recommandée.

(b) Dans les 30 jours après la conclusion de la police d'assurance. La police se termine avec effet immédiatement au moment de notification écrite par l'assurée au assureur. Ce droit de renonciation n'est pas applicable si l'assureur est déjà intervenu.